

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

05-11-2018

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce cinq (5) novembre de l'an deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Normand Lagrange à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Rémi Jean, Michel Beaudette, Josée Leclerc,
Christian Mongrain Thériault, Denise Morin.

Était absent le conseiller Rémi Kelley.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Nathalie Soucy, secrétaire et Monsieur Richard Petit, inspecteur municipal.

135-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée

136-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Marc-André Côté : Monsieur Côté félicite le comité du 100^e pour la nomination au Gala Excell'Or qui avait lieu le samedi 3 novembre dernier. Il indique qu'à titre de président d'honneur qu'il était présent et que le 100^e anniversaire de Dupuy n'a peut-être pas gagné de trophée mais le comité doit être fier de l'accomplissement des belles festivités.

Dossier 5^e Avenue Ouest, réseau pluvial : Plusieurs citoyens de la 5^e Avenue Ouest sont présents pour souligner une problématique; Julien Sévigny, Maxime Hébert, Linda Petitclerc, leurs conjoints ainsi que Suzanne Germain et Véronique Gilbert. La première à prendre la parole est :

Linda Petitclerc : Elle nous informe que dans la nuit du 10-11 octobre dernier, plusieurs citoyens de sa rue ont eu des dommages physiques à leurs résidences dus aux conditions météorologiques de pluie abondante. Elle démontre son insatisfaction de régler la situation par la municipalité. Selon elle, les problèmes d'il y a cinq ans, n'ont jamais été réglés et recommencent. Elle demande avec insistance le temps que cela prendra pour que la municipalité effectue des travaux sur le réseau. Également, elle

demande si des sommes budgétées d'urgence sont disponibles pour ce genre d'incident pour que ça s'effectue dès maintenant.

Réponse : Monsieur le maire indique que chaque cas ne sera pas traité personnellement ce soir. Il entend et comprend par le nombre de représentant que la situation semble problématique. Les membres du conseil vont se réunir pour discuter du dossier et transmettre aux employés les directives quant aux démarches à entreprendre. On comprend qu'une analyse de la situation doit être effectuées par des experts afin de savoir si c'est une problématique ponctuelle dû aux conditions météorologiques ou un problème d'efficacité du réseau. Il ajoute que la planification des actions correctrices seront dictées par le budget disponible. Depuis les 2-3 dernières années, la municipalité a subi des coupures gouvernementales qui limitent les travaux annuels. C'est l'une des raisons pour laquelle le conseil a adopté une taxe pour fonds d'infrastructure en 2018.

Le maire offre la parole aux autres citoyens du secteur pour obtenir des points additionnels à la discussion en cours. Mme Suzanne Germain mentionne qu'il serait peut-être opportun d'évaluer la grosseur des tuyaux du réseau et les boyaux de nettoyage pour régler le problème. **Réponse :** le maire indique qu'il n'est pas expert et que l'analyse du dossier permettra de revoir tous ces points.

Donc, il s'engage personnellement à les tenir informer par un suivi du déroulement des actions qui seront entreprises par la municipalité à chacun des propriétaires de la 5^e Avenue Ouest, présents ce soir, par courrier postal.

Éric Petitclerc : Monsieur Petitclerc informe le conseil qu'il a déposé une demande d'achat d'un lot intramunicipal. **Réponse :** Le maire indique qu'il est au courant du dépôt de la demande d'achat. 4 ou 5 citoyens ont aussi déposé des demandes d'achat de lot. La direction générale a été informé de traiter le dossier afin d'obtenir la valeur marchande des différents lots, et ce, dès le mois de novembre. Par la suite, un avis public de vente de lots sera effectué. Les citoyens qui ont déjà déposé des demandes d'achat seront informés personnellement du déroulement et des délais pour le dépôt officiel des offres d'achat.

Cécile Rochette : Madame Rochette indique au conseil et au public que ceux qui avaient acheté des chiffres 100 illuminés fabriqués par le comité d'embellissement peuvent, s'ils le désirent, le redonner au comité afin d'offrir une 2^e vie.

ADMINISTRATION ET FINANCE

137-2018

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER 2018-2019, BÂTIMENT ABRITANT LE CLSC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a reçu une seule soumission suite à l'affichage de l'appel d'offre relative à l'entretien ménager du CLSC, ouverte le 5 novembre à 14h00 ;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Rémi Jean,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de Dupuy accordent le contrat d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC à l'entrepreneur, Entretien Ménager I.D inc. au montant de 15 600\$ (excluant les taxes) pour une durée d'une année, soit du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019;

QUE la municipalité verse 12 versements de 1300\$ (excluant les taxes);

QUE la directrice générale Pascale Lavigne est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat d'entretien ménager 2018-2019.

Proposition adoptée.

138-2018

APPROBATION DU MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME TECQ 2014-2018 PAR LA FIRME SNC LAVALIN STAVIBEL INC

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de la totalité de la contribution gouvernementale au programme TECQ 2014-2018, chaque municipalité doit déposer au Ministère, une programmation de travaux complète au plus tard le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'après le 31 décembre 2018, tout solde d'enveloppe affiché à votre programmation de travaux ne pourra plus être réclamé par votre municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour réaliser tous les travaux prévus à la programmation de travaux a été prolongée d'une année, soit au 31 décembre 2019.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent un mandat d'assistance technique au programme TECQ 2014-2018, à la firme SNC Lavalin Stavibel pour un montant de 5090.75\$ à taux horaire pour une estimation de 35 heures, excluant les taxes;

Proposition adoptée

139-2018

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Therriault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Dupuy.

Proposition adoptée

Sujet traité La directrice générale informe le conseil qu'une séance extraordinaire devra être tenue le 9 janvier 2019 afin d'assurer l'adoption du refinancement du prêt de 715600\$ pour les règlements #178 (Préco) et #179 (Bassins eau potable), puisque le déboursé est dû pour le 14 janvier 2019. Elle demande d'assurer le quorum pour cette rencontre spéciale.

140-2018 **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois d'octobre 2018 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois d'octobre 2018 au montant de 73 064.22\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

141-2018 **APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE L'EMPLOYEUR ET LES PROMOTEURS DU PROGRAMME DES COMITÉS JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Normand Lagrange, maire de Dupuy à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy l'entente entre l'employeur et les promoteurs du programme des Comités jeunesse avec le mandataire, soit le Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO).

Proposition adoptée

Sujet traité **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale, Pascale Lavigne remet à tous les membres du conseil une copie du document « Déclarations des intérêts pécuniaires ». Elle les informe que chaque membre du conseil a 60 jours pour déposer ce document dûment rempli.

142-2018 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #205; DISPENSE DE LECTURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Christian Mongrain-Thériault présente le projet de règlement #205 portant le titre : « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Dupuy, révisé. »;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance au préalable dudit règlement;

POUR CES MOTIFS

Proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil demandent la dispense de lecture du règlement #205 : « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Dupuy, révisé. »

Proposition adoptée

143-2018

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #205

Un avis de motion est donné par le conseiller Christian Mongrain Thériault, pour l'annonce de l'adoption du règlement #205 : « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Dupuy, révisé »; et appuyé par la conseillère Denise Morin.

Proposition adoptée

DOSSIERS SPÉCIAUX

PROJET DE DEVELOPPEMENT : La directrice générale nous informe que le comité de développement a reçu un projet sérieux de développement résidentiel (rue, pour la vente de quatre terrains résidentiels exclusivement dans une phase 1 qui en comprend 3). Le comité de développement soumet aux membres du conseil la possibilité de signer une entente avec le promoteur concernant l'encadrement des travaux municipaux et la répartition des coûts. Le maire demande l'avis des conseillers et conseillères qui sont en faveur de ce projet. Tous les membres présents sont favorables. Le promoteur en sera informé. L'aspect légal de la procédure doit être analysé avant la signature officielle d'une entente. Dans le cas où un règlement devrait être adopté, un délai minimum de 2 mois sera nécessaire. À Suivre.

DOSSIER CANABIS : La directrice générale nous informe que plusieurs sujets doivent être traités dans ce dossier : la consommation sur les terrains publics, la consommation par les employés et les élus, la commercialisation et la production. Dans un premier temps, la municipalité possède un règlement concernant la sécurité, la paix, et l'ordre dans les endroits publics. Un article interdit de se retrouver dans un endroit public sous l'effet de la drogue et un autre, interdit sans autorisation du conseil de se retrouver dans un parc pour y vendre ou y offrir pour la vente ou étaler aux fins de vente quoique ce soit. Il est interdit d'y opérer tout commerce. Ce n'est pas très explicite, c'est pourquoi on va prendre le temps de préparer des modifications et des ajouts plus clairs. Également, on doit regarder une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires qui pourraient être adoptée pour encadrer les employés et les élus. De plus, on doit se pencher sur les règlements d'urbanisme pour la commercialisation et la production. À suivre.

AFFAIRES DU 100^e

- La conseillère Josée Leclerc nous informe qu'un cocktail de reconnaissance a eu lieu le 20 octobre pour remercier les bénévoles du 100^e anniversaire. Il y a eu une bonne participation et tous les bénévoles présents ont beaucoup apprécié.

- Elle informe que le 3 novembre dernier avait lieu le Gala Excell'Or et que le 100^e de Dupuy était en nomination dans la catégorie d'événements de l'année. Les membres du comité exécutif qui étaient présents, ont été surpris et un peu déçu de ne pas remporter un prix. Par contre, le fait d'avoir été en nomination était un prix en soit. Chacun des participants et des visiteurs savent très bien que les festivités du 100^e anniversaire ont été une réussite sur toute la ligne. On est fier de tous nos exploits!
- Le suivi du budget du 100^e n'étant pas encore finalisé officiellement, on ne peut dévoiler les bénéficiaires ressortis. Lorsque les résultats seront disponibles, probablement en décembre, le tout sera dévoilé à la population. À suivre.

AFFAIRES DU MAIRE

MRC, REGROUPEMENT SSI : Monsieur le Maire nous mentionne que des discussions ont été amorcées lors d'une rencontre des maires et c'est un dossier « chaud. » Les municipalités qui ne possèdent pas de service incendie ne sont pas favorable aux regroupements. Ils n'apprécient pas la quote-part plus élevée. Plusieurs discussions restent à venir. À suivre.

MRC, RECONNAISSANCE FRANÇOIS GENDRON : Le maire nous informe qu'il y a eu une soirée reconnaissance organisée par la MRC en hommage à Monsieur François Gendron. Le travail effectué par ce dernier au cours des 42 dernières années a été souligné. Pour l'occasion, on lui a remis un certificat cadeau de l'artiste peintre, Madame Christiane Plante, pour une toile sur un sujet libre de son choix. Encore une fois, Félicitations à M. Gendron!

MRC, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : Le maire indique que la prochaine rencontre du mois de novembre les prévisions budgétaires 2019 seront présentées et adoptées.

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021:

La directrice générale informe que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Dupuy pour les années 2019-2020-2021 a été déposé à nos bureaux. D'ici un mois, le rôle sera mis-à-jour et toute personne pourra en prendre connaissance au bureau municipal situé au 2, avenue du chemin de fer, Dupuy et ce, durant les heures normales d'ouverture.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ : La directrice générale annonce qu'un avis public a été transmis par la MRC d'Abitibi-Ouest. Une assemblée publique aura lieu le 20 novembre prochain à 19h00 au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest. Cette assemblée permettra de fournir des explications sur les modifications proposées au projet de règlement et, le cas échéant, ses effets sur les plans et règlements des municipalités ou le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Denise Morin: Elle informe le conseil que (52) personnes ont participé à la journée des aînés qui a eu lieu le 10 octobre dernier. Elle nous informe également que le Club de 50+ en action offrira un souper le 11 novembre prochain pour fêter les neuf (9) octogénaires membres dont trois (3) résidents de Dupuy.

144-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h15.

Proposition adoptée.

Normand Lagrange

Pascale Lavigne

Normand Lagrange
MAIRE

Pascale Lavigne
DIRECTRICE GÉNÉRALE